

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 août 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 3 août 2026 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Madame Vicky Lessard, directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-08-272

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2026.

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande de madame Alexandra Yerly - Fondation Terry Fox.

4.2 - Demande d'aide financière - Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains.

4.3 - Résolution d'adhésion au projet d'évaluation de la qualité des biosolides municipaux.

4.4 - Correspondance d'ALUS Montérégie - Bilan annuel 2025 et sollicitation de partenariat

4.5 - Demande pour la tenue de La Grande Marche d'Acton Vale.

5 - CONSEIL

- 5.1** - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
- 5.2** - Résolution pour entériner la convention de déversement d'eaux usées industrielles à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et Burnbrae Farms Ltd.

6 - RAPPORTS MENSUELS

- 6.1** - Dépôt du rapport du service incendie
- 6.2** - Dépôt du rapport semestriel de la bibliothèque municipale.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

- 9.1** - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

10 - GREFFE MUNICIPAL

- 10.1** - Adoption du règlement 009-2026 relatif à la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.
- 10.2** - Résolution relative à une quittance.
- 10.3** - Annulation de la résolution numéro 2026-07-270 - Mandat à St-Pierre Fluet et Belval, notaires - Radiation d'une servitude et cession d'une conduite pluviale - Lot 2 327 168 (1130, rue Daigneault)
- 10.4** - Mandat à St-Pierre Fluet et Belval, notaires - Radiation d'une servitude - Lot 2 327 168 (1130, rue Daigneault)
- 10.5** - Adoption du règlement 008-2026 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

11 - RESSOURCES HUMAINES

- 11.1** - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'Union des municipalités du Québec pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle de prévention SST.
- 11.2** - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'assurance accident et vie des pompiers à temps partiel.
- 11.3** - Embauche d'un préventionniste temporaire à temps partiel.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 18.1** - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Propriétaire Ferme D BO Bois SENC, lot 5 836 175, demandeur Ferme Guilmette).
- 18.2** - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue d'Acton).

18.3 - Résolution pour désigner les signataires d'une entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et Claude Champagne.

19 - VARIA

19.1 - Autorisation d'une réception civique - Noémie Marin.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-08-273

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-274

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2026.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 juillet 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2026, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2026-08-275

4.1 - Demande de madame Alexandra Yerly - Fondation Terry Fox.

Attendu que madame Alexandra Yerly désire organiser la 46e journée Terry Fox par un parcours tracé de 10 km, partant du parc Donald-Martin, en direction de quelques rues proches, piste cyclable et le sentier pédestre, le dimanche 20 septembre 2026 dès 9h, dans le but d'amasser des dons pour la recherche sur le cancer;

Attendu qu'une demande est également déposée pour tenir un barrage routier pour faire la collecte de dons au coin des rues de Roxton et d'Acton, le samedi 19 septembre 2026 de 9h à 14h, en cas de pluie, le dimanche 20 septembre 2026 de 9h à 14h;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise madame Yerly à utiliser le parc Donald-Martin pour son activité, le dimanche 20 septembre 2026 dès 9h;

Que la Ville d'Acton Vale autorise madame Yerly à tenir une activité de levée de fonds au profit de la fondation Terry Fox à l'intersection des rues de Roxton et d'Acton, le samedi 19 septembre 2026 de 9h à 14h, en cas de pluie, le dimanche 20 septembre 2026 de 9h à 14h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Que la personne responsable de l'activité, doit avoir en sa possession, le permis délivré par la Ville et ce, tout au long de la tenue de l'évènement de sollicitation pour être montré, sur demande, à toute autorité le requérant;

Que la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à madame Yerly.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-276

4.2 - Demande d'aide financière - Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la lettre de demande d'aide financière transmise le 14 juillet 2026 par Mme Chantal Lavallée, directrice générale du Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains;

Attendu que cet organisme a pour mission depuis plus de 40 ans de briser l'isolement des personnes ayant une déficience intellectuelle, physique ou sensorielle en les jumelant avec des citoyens bénévoles;

Attendu que l'organisme soutient activement la communauté d'Acton Vale, ayant accompagné 17 jumelages dans la MRC d'Acton au cours de la dernière année, ce qui représente 1 457 heures de bénévolat direct sur notre territoire;

Attendu que la demande d'aide financière vise à financer des accompagnements individualisés de 12 rencontres pour 4 personnes en attente dans la région d'Acton afin de favoriser leur intégration sociale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à Parrainage civique MRC d'Acton, à titre de soutien financier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-277

4.3 - Résolution d'adhésion au projet d'évaluation de la qualité des biosolides municipaux.

Attendu que le Ministère mène un projet d'envergure visant à évaluer de manière exhaustive la qualité des biosolides municipaux québécois au regard des contaminants d'intérêt émergent, tels que les SPFA et les microplastiques;

Attendu que ce projet permettra de dresser un portrait global précis et actualisé des biosolides générés à l'échelle du Québec, contribuant ainsi à l'avancement des connaissances environnementales et scientifiques;

Attendu que l'ensemble des frais d'analyse, des contenants et du matériel d'échantillonnage sera entièrement pris en charge par le Ministère;

Attendu que cette démarche s'inscrit pleinement dans les engagements de notre organisation en matière de transparence, de protection de l'environnement et de gestion responsable des matières résiduelles;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'approuver la participation volontaire de la Ville d'Acton Vale au projet d'évaluation de la qualité des biosolides municipaux;

D'autoriser la fourniture des échantillons de biosolides requis prélevés au sein de nos installations de traitement des eaux usées, ainsi que la transmission des informations techniques disponibles;

De mandater Jean-François Pereira pour coordonner le suivi opérationnel du projet avec le Ministère et les laboratoires partenaires jusqu'à son terme en décembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-278

4.4 - Correspondance d'ALUS Montérégie - Bilan annuel 2025 et sollicitation de partenariat

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une correspondance signée par la Fédération de l'UPA de la Montérégie concernant le programme ALUS Montérégie;

Attendu que cette lettre s'accompagne du bulletin annuel présentant les réalisations 2025 des productrices et producteurs agricoles du territoire en matière de biodiversité, de qualité de l'eau et d'adaptation aux changements climatiques;

Attendu que l'organisation ALUS Montérégie sollicite à cette occasion un appui financier et un partenariat auprès de la Ville d'Acton Vale pour souligner son 10^e anniversaire et poursuivre ses initiatives;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que le Conseil municipal de la Ville d'Acton Vale prenne acte de la réception de la lettre d'ALUS Montérégie ainsi que du bulletin annuel 2025 des réalisations environnementales des agriculteurs du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-279

4.5 - Demande pour la tenue de La Grande Marche d'Acton Vale.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande pour la tenue de « La Grande Marche d'Acton Vale », inspirée par le Grand Défi Pierre Lavoie et prescrite par les médecins de famille, prévue le samedi 17 octobre 2026 à compter de 9 h 30 ;

Attendu que cet événement gratuit favorise les saines habitudes de vie, met les citoyens en action et offre une belle visibilité à la municipalité ;

Attendu que les organisateurs demandent que le départ et l'arrivée s'effectuent sous forme de boucle d'environ 5 km, - choisie en fonction de la disponibilité des toilettes et de l'eau potable - soit à partir du parc Donald Martin ou du centre sportif ;

Attendu que les organisateurs sollicitent l'appui de la Ville et le prêt de matériel, soit :

- Pour le site de rassemblement : quelques tables, des chaises et un système de son avec microphone (pour le mot de bienvenue et l'échauffement) ;
- Pour la sécurisation du parcours : des cônes, des panneaux ou des barrières pour indiquer le trajet, des abris à certains endroits, ainsi que la présence de bénévoles aux intersections névralgiques ;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte et appuie la tenue de La Grande Marche d'Acton Vale sur son territoire le 17 octobre 2026, incluant le parcours en boucle de 5 km avec départ et arrivée au parc Donald Martin;

Que la Ville autorise le prêt du matériel demandé (tables, chaises, système de son, cônes, panneaux, barrières et abris), selon la disponibilité, sans toutefois fournir de bénévoles;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec afin de l'informer de la tenue de l'événement et de coordonner les mesures de sécurité nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2026-08-280

5.2 - Résolution pour entériner la convention de déversement d'eaux usées industrielles à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et Burnbrae Farms Ltd.

Attendu qu'il y a lieu d'entériner la convention de déversement d'eaux usées industrielles entre la Ville d'Acton Vale et Burnbrae Farms Ltd;

Le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'entériner, tel que soumis, la convention de déversement d'eaux usées industrielles à intervenir avec Burnbrae Farms Ltd;

D'autoriser le maire ainsi que la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de déversement d'eaux usées industrielles à intervenir avec Burnbrae Farms Ltd.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

6.2 - Dépôt du rapport semestriel de la bibliothèque municipale.

Rapport semestriel bibliothèque.

Le conseil en prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

7.1 Greffe municipal et Cour municipale

7.2 Services culturels et sportifs

7.3 Travaux publics

7.4 Direction générale

7.5 Bibliothèque municipale

7.6 Urbanisme

7.7 Trésorerie

7.8 Incendie

7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux

7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

2026-08-281

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d’approuver les déboursés et comptes ci-après et qu’ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 1er au 29 juillet 2026	195 482.97 \$
• Paiements par AccèsD du 1er juillet au 3 août 2026	144 519.28 \$
• Salaires, REER pour le mois de juillet 2026	207 259.99 \$
• Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 1er au 29 juillet 2026	602.00 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juillet 2026	157 411.95 \$
Grand Total	705 276.19 \$

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-08-282

10 - GREFFE MUNICIPAL

10.1 - Adoption du règlement 009-2026 relatif à la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

Considérant l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 juillet 2026, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d’adopter le règlement suivant:

« Règlement numéro 009-2026 relatif à la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité. »

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-08-283

10.2 - Résolution relative à une quittance.

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite régler hors Cour le litige l'opposant à Promutuel Bagot (dossier no 750-22-010231-250) pour la somme de 5 500,00 \$, sans admission de responsabilité et chaque partie payant ses frais;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'approuver la *Transaction et quittance* au montant forfaitaire et final de 5 500,00 \$;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, le document de *Transaction et quittance* ainsi que tout acte s'y rattachant;

D'autoriser le versement du montant de 5 500,00 \$ à l'ordre de « Promutuel Bagot,s.m.a.g.»

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-284

10.3 - Annulation de la résolution numéro 2026-07-270 - Mandat à St-Pierre Fluet et Belval, notaires - Radiation d'une servitude et cession d'une conduite pluviale - Lot 2 327 168 (1130, rue Daigneault)

Attendu que le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 2026-07-270 autorisant le mandat à la firme St-Pierre Fluet et Belval, notaires, concernant la radiation de la servitude numéro 105584 et la cession d'une conduite pluviale sur le lot 2 327 168 (1130, rue Daigneault) ;

Attendu qu'aucune entente formelle n'a été prise, négociée de manière définitive ni signée avec le propriétaire concerné du lot 2 327 168 relativement à cette cession de la conduite pluviale située sous le bâtiment érigé sur cet immeuble;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de cette résolution afin de refléter la situation actuelle ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

Que le Conseil municipal de la Ville d'Acton Vale annule à toutes fins que de droit la résolution numéro 2026-07-270 adoptée concernant le mandat pour la radiation de la servitude et la cession de la conduite pluviale du lot 2 327 168 (1130, rue Daigneault) ;

Que ladite résolution soit considérée comme nulle et non avenue à compter de ce jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-285

10.4 - Mandat à St-Pierre Fluet et Belval, notaires - Radiation d'une servitude - Lot 2 327 168 (1130, rue Daigneault)

Attendu que le Conseil municipal a précédemment abrogé/annulé la résolution numéro 2026-08-284 relative à la radiation de la servitude et à la cession de la conduite pluviale située au 1130, rue Daigneault, le propriétaire n'ayant pas donné suite au projet d'entente de cession ;

Attendu que le lot 2 327 168 du cadastre du Québec, situé au 1130, rue Daigneault, demeure grevé d'une servitude sous le numéro 105584 en faveur de la Ville d'Acton Vale ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite néanmoins procéder uniquement à la radiation de cette servitude ;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

Que la Ville d'Acton Vale mandate la firme St-Pierre Fluet et Belval, notaires, afin de préparer tous les actes et documents nécessaires uniquement à la radiation de la servitude enregistrée sous le numéro 105584 grevant le lot 2 327 168 du cadastre du Québec (1130, rue Daigneault), ainsi qu'à la réalisation de toute formalité requise à cette fin ;

Que le maire ainsi que la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les actes et documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-286

10.5 - Adoption du règlement 008-2026 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 juillet 2026, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu d'adopter le règlement suivant:

« Règlement numéro 008-2026 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2026-08-287

11.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par l'Union des municipalités du Québec pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle de prévention SST.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis, pour fins de paiement, une facture émise pour les services obtenus dans le cadre de la Mutuelle SST final 2025 et initial 2026;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 058.85 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à l'Union des municipalités du Québec en paiement de la facture portant le numéro 204280, reçue le 8 juillet 2026, ce montant comprenant le coût initial 2026 et le final 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-288

11.2 - Résolution pour autoriser le renouvellement de l'assurance accident et vie des pompiers à temps partiel.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu d'autoriser le renouvellement, ainsi que le paiement, de l'assurance accident et vie (Contrat no. 1LN70) des pompiers à temps partiel de la Ville d'Acton Vale avec Beneva, pour une prime annuelle de 2 125 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-289

11.3 - Embauche d'un préventionniste temporaire à temps partiel.

Attendu que pour répondre au besoin de suivi des dossiers du Service incendie et de la prévention;

Attendu la recommandation de la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Sabin Girard à titre de préventionniste au statut temporaire à temps partiel;

Que sa date de début est fixée au ou vers le 4 août 2026. Que les conditions salariales seront celles de l'embauche au taux de la classe 5, échelon 1, prévu à la convention collective du SCFP;

De nommer le préventionniste, monsieur Girard, pour l'application du règlement 007-2024 relatif à la prévention incendie, ainsi que des conditions du Chapitre XIII, section 1 et section IV du Règlement G-100.1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-08-290

18.1 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Propriétaire Ferme D BO Bois SENC, lot 5 836 175, demandeur Ferme Guilmette).

Attendu que la Ferme Guilmette désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation ayant pour but d'aliéner une partie du lot 5 836 175 (propriété de la ferme D BO BOIS SENC) d'une superficie de 10 ha en sa faveur;

Attendu que la partie du lot 5 836 175 visée par la présente demande est déjà utilisé par la Ferme Guilmette et que cette utilisation est agricole;

Attendu que la superficie résiduelle des lots appartenant à la Ferme D BO BOIS SENC est de 43.73 ha, et que celle-ci conserve l'ensemble de cette superficie à des fins d'agriculture;

Attendu que le demandeur a transmis un croquis du projet de lotissement qui semble avoir la superficie, le frontage et la profondeur nécessaire pour une opération cadastrale visant l'agrandissement d'une parcelle, tel que prévu à l'article 5.4 du règlement de lotissement;

Attendu que la présente demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur, sous réserve de l'obtention du plan d'opération cadastrale requis en vertu du règlement des permis et certificats de la ville d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de lotissement actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-291

18.2 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 (rue d'Acton).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Aucune question n'est formulée.

Attendu que le propriétaire du 951 et 959 rue d'Acton présente des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003, afin de régulariser l'implantation de structures accessoires construites en 2021 et de régulariser des éléments architecturaux sur ses propriétés;

Attendu que les dérogations demandées pour le 951 rue d'Acton sont les suivantes :

- Les thermopompes sont implantées à des distances de 1,57 mètre et de 2,11 mètres de la ligne latérale gauche, alors que l'article 6.2.3 du règlement de zonage numéro 069-2003 exige une distance minimale de 3 mètres de toute ligne de propriété, soit des dérogations respectives de 1,43 mètre et de 0,89 mètre.
- Le garage, incluant son revêtement extérieur, est implanté à des distances de 1,73 mètre et de 1,74 mètre de la ligne latérale gauche et de 1,71 mètre et de 1,74 mètre de la ligne arrière, alors que l'article 7.2.4 du règlement de zonage numéro 069-2003 exige une distance minimale de 1,80 mètre de toute ligne de propriété, soit des dérogations de 0,07 mètre et de 0,06 mètre pour la marge latérale gauche et de 0,09 mètre et de 0,06 mètre pour la marge arrière.
- La superficie totale du garage est de 162,5 mètres carrés, alors que l'article 7.2.1.2 du règlement de zonage numéro 069-2003 prévoit qu'un terrain dont la superficie est comprise entre 1 000 mètres carrés et 2 000 mètres carrés peut accueillir des bâtiments accessoires détachés d'une superficie maximale de 100 mètres carrés, sans excéder 10 % de la superficie du terrain. La superficie maximale autorisée dans le présent cas est de 155,02 mètres carrés. La superficie du garage excède donc cette limite de 7,48 mètres carrés;

Attendu que les travaux ont été réalisés de bonne foi en vertu du permis de construction numéro 2020-0456;

Attendu que les dérogations demandées pour le 959 rue d'Acton sont les suivantes :

- Les thermopompes sont implantées à des distances de 1,56 mètre et de 2,07 mètres de la ligne latérale droite, alors que l'article 6.2.3 du règlement de zonage numéro 069-2003 exige une distance minimale de 3 mètres de toute ligne de propriété, soit des dérogations respectives de 1,44 mètre et de 0,93 mètre.
- Le garage, incluant son revêtement extérieur, est implanté à une distance de 1,73 mètre de la ligne latérale droite et de 1,73 mètre et de 1,74 mètre de la ligne arrière, alors que l'article 7.2.4 du règlement de zonage numéro 069-2003 exige une distance minimale de 1,80 mètre de toute ligne de propriété, soit des dérogations de 0,07 mètre de la ligne latérale droite et de 0,07 mètre et de 0,06 mètre de la ligne arrière.
- La superficie totale du garage est de 162,5 mètres carrés, alors que l'article 7.2.1.2 du règlement de zonage numéro 069-2003 prévoit qu'un terrain dont la superficie est comprise entre 1 000 mètres carrés et 2 000 mètres carrés peut accueillir des bâtiments accessoires détachés d'une superficie maximale de 100 mètres carrés, sans excéder 10 % de la superficie du terrain. La superficie maximale autorisée dans le présent cas est de 155,02 mètres carrés. La superficie du garage excède donc cette limite de 7,48 mètres carrés;

Attendu que les travaux ont été réalisés de bonne foi en vertu des permis de construction numéro 2015-0451, 2018-0175 et 2020-0457;

Attendu que l'obligation de rendre les constructions conformes entraînerait un préjudice sérieux et des coûts importants pour le propriétaire;

Attendu que les dérogations demandées ne portent pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Attendu que les constructions sont déjà en place et s'intègrent au milieu environnant;

Attendu que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Attendu les recommandations No: 016-2026 et 017-2026 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 8 juillet 2026 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter les recommandations No: 016-2026 et 017-2026 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures demandées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-08-292

18.3 - Résolution pour désigner les signataires d'une entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et Claude Champagne.

Attendu qu'une convention d'empiètement est nécessaire pour régulariser une situation tout en préservant intégralement les droits de la Ville relativement à sa propriété, à une servitude municipale et à ses infrastructures;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu:

De désigner monsieur Éric Charbonneau, maire ainsi que monsieur Stéphane Chagnon, directeur général à signer pour et au nom de la Ville une convention d'empiètement à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et monsieur Claude Champagne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

2026-08-293

19.1 - Autorisation d'une réception civique - Noémie Marin.

Attendu que Noémie Marin, athlète et personnalité sportive émérite originaire d'Acton Vale, s'est illustrée de brillante façon sur la scène nationale et internationale, notamment comme olympienne en softball aux Jeux de Beijing en 2008, médaillée d'argent aux Jeux panaméricains et quadruple vainqueur de la Coupe Clarkson au hockey féminin;

Attendu qu'en plus de sa carrière d'athlète d'exception, elle s'investit avec passion dans le milieu sportif et éducatif en tant qu'entraîneuse d'élite, notamment auprès de Hockey Canada et du Cégep John Abbott, contribuant activement au développement de la relève et des jeunes femmes dans le sport;

Attendu que le conseil municipal souhaite souligner son parcours exceptionnel, son dévouement et sa contribution exemplaire qui font la fierté de toute la communauté valoise;

Attendu que la Ville souhaite honorer publiquement Mme Noémie Marin lors d'une réception civique;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu:

D'autoriser la tenue d'une réception civique en l'honneur de Mme Noémie Marin, le vendredi 7 août, à compter de 17 h 30, à l'hôtel de ville d'Acton Vale;

D'autoriser une dépense afférente pour l'offre de vin, de bière et de grignotines destinées aux personnes présentes lors de cet événement protocolaire, le tout tel que budgété à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 22.

M. Michel Bouchard	Pose des questions concernant le 1130, rue Daigneault.
--------------------	--

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 38.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente-huit minutes (20; 38).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date